



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

T.563

Amendement 3
(04/99)

SÉRIE T: TERMINAUX DES SERVICES TÉLÉMATIQUES

Caractéristiques des télécopieurs du Groupe 4
Amendement 3

Recommandation UIT-T T.563 – Amendement 3

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE T
TERMINAUX DES SERVICES TÉLÉMATIQUES

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

RECOMMANDATION UIT-T T.563

CARACTÉRISTIQUES DES TÉLÉCOPIEURS DU GROUPE 4

AMENDEMENT 3

Résumé

Le présent amendement a pour objet d'introduire des résolutions plus élevées de 600 et 1200 points par pouce dans la Recommandation T.563.

Source

L'Amendement 3 à la Recommandation UIT-T T.563, élaboré par la Commission d'études 8 (1997-2000) de l'UIT-T, a été approuvé le 1^{er} avril 1999 selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, le terme *exploitation reconnue (ER)* désigne tout particulier, toute entreprise, toute société ou tout organisme public qui exploite un service de correspondance publique. Les termes *Administration*, *ER* et *correspondance publique* sont définis dans la *Constitution de l'UIT (Genève, 1992)*.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 1999

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1) Tableau 1	1
2) Tableau 2a	1
3) Tableau 2b	2
4) Tableau 3	2
5) Sous-paragraphe B.6.2.....	3
6) Sous-paragraphe I.2.2.....	3

Introduction et généralité

Pour assurer la conformité entre télécopieurs du Groupe G3 et télécopieurs du Groupe G4, il est important d'appliquer des résolutions plus élevées aux télécopieurs du Groupe G4.

L'Amendement 3 introduit les résolutions élevées de 600 et 1200 points/pouce.

CARACTÉRISTIQUES DES TÉLÉCOPIEURS DU GROUPE 4

AMENDEMENT 3

(Genève, 1999)

1) Tableau 1

Modifier le Tableau 1/T.563 comme suit:

Tableau 1/T.563

Résolution (éléments d'image pour 25,4 mm)	Tolérance horizontale et verticale (en %)
200 × 200	± 1
240 × 240	± 1
300 × 300	± 1
400 × 400	± 1
600 × 600	± 1
1200 × 1200	± 1

2) Tableau 2a

Modifier le Tableau 2a/T.563 comme suit:

**Tableau 2a/T.563 – Nombre d'éléments d'image et longueur de la ligne
d'exploration pour différents formats de papier**

		ISO A4	Nord- américain	ISO B4	ISO A3	Légal japonais	Lettre japonaise	Légal Amérique du Nord	Ledger Amérique du Nord
nombre d'éléments d'image sur une ligne d'exploration	résolution (éléments d'image /25,4 mm)								
	200	1728	1728	2048	2432	2048	1728	1728	2432
	240	2074	2074	2458	2918	2458	2074	2074	2918
	300	2592	2592	3072	3648	3072	2592	2592	3648
	400	3456	3456	4096	4864	4096	3456	3456	4864
	600	5184	5184	6144	7296	6144	5184	5184	7296
	1200	10368	10368	12288	14592	12288	10368	10368	14592
longueur de ligne d'exploration (mm) (P)		219,46	219,46	260,10	308,86	260,10	219,46	219,46	308,86
largeur du papier (mm) (Q)		210	215,9	250	297	257	182	215,9	279,4
P – Q		9,46	3,56	10,10	11,86	3,10	37,46	3,56	29,46

3) Tableau 2b

Modifier le Tableau 2b/T.563 comme suit:

Tableau 2b/T.563 – Nombre nominal de lignes d'exploration pour divers formats de papier

		ISO A4	Nord-américain	ISO B4	ISO A3	Légal japonais	Lettre japonaise	Légal Amérique du Nord	Ledger Amérique du Nord
nombre nominal de lignes d'exploration par page pour chaque densité de transmission d'éléments d'image	résolution (éléments d'image/25,4 mm)								
	200	2339	2200	2780	3307	2866	2024	2800	3400
	240	2806	2640	3335	3969	3439	2428	3360	4080
	300	3508	3300	4169	4961	4299	3035	4200	5100
	400	4677	4400	5559	6614	5732	4047	5600	6800
	600	7016	6600	8339	9921	8598	6071	8400	10200
	1200	14031	13200	16677	19843	17197	12142	16800	20400
longueur nominale du papier (mm)		297	279,4	353	420	364	257	355,6	431,8

4) Tableau 3

Modifier le Tableau 3/T.563 comme suit:

Tableau 3/T.563 – Suppression et point de référence d'adresse pour différents formats

Format	Résolution (éléments d'image/25,4 mm)	Eléments d'image par ligne	Eléments d'image par ligne pour chaque format	Marge de suppression (éléments d'image)	Point de référence	Longueur totale de la ligne (mm)
ISO A4				(B)		
	200 × 200	1728	1654	37	(38,1)	219,46
	240 × 240	2074	1984	45	(46,1)	219,46
	300 × 300	2592	2480	56	(57,1)	219,46
	400 × 400	3456	3308	74	(75,1)	219,46
	600 × 600	5184	4960	112	(113,1)	219,46
	1200 × 1200	10368	9922	224	(225,1)	219,46
lettre nord-américain				(A)		
	200 × 200	1728	1700	14	(15,1)	219,46
	240 × 240	2074	2040	17	(18,1)	219,46
	300 × 300	2592	2550	21	(22,1)	219,46
	400 × 400	3456	3400	28	(29,1)	219,46
	600 × 600	5184	5100	42	(43,1)	219,46
	1200 × 1200	10368	10200	84	(85,1)	219,46
ISO B4	200 × 200	2048	1968	40	(41,1)	260,10
	240 × 240	2458	2362	48	(49,1)	260,10
	300 × 300	3072	2952	60	(61,1)	260,10
	400 × 400	4096	3936	80	(81,1)	260,10
	600 × 600	6144	5904	120	(121,1)	260,10
	1200 × 1200	12288	11808	240	(241,1)	260,10
ISO A3	200 × 200	2432	2338	47	(48,1)	308,86
	240 × 240	2918	2806	56	(57,1)	308,86
	300 × 300	3648	3508	70	(71,1)	308,86
	400 × 400	4864	4676	94	(95,1)	308,86
	600 × 600	7296	7016	140	(141,1)	308,86
	1200 × 1200	14592	14032	280	(281,1)	308,86

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux pour données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information
Série Z	Langages et aspects informatiques généraux des systèmes de télécommunication